

Division des personnels DIPER

Bureau DIPER 1

Affaire suivie par :

Karine FLAMANT

Cheffe de bureau

Tél : 05 56 56 37 52

Mél : dsden33-diper1@ac-bordeaux.fr

Bordeaux, le 5 décembre 2025

François-Xavier PESTEL

Inspecteur d'académie

Directeur académique des services de
l'éducation nationale de Gironde

A

«Civilité» «Prénom» «NOM»
s/c de «Civilité_IEN» «linspecteur_rice» de l'éducation
nationale «Circonscription»

Objet : Mise en œuvre d'un vivier unique de remplaçants : réaffectation au sein de la nouvelle zone de remplacement

Référence : circulaire n°2017-050 du 15 mars 2017 relative à l'amélioration du dispositif de remplacement

«nommé_e» à titre définitif sur un poste de titulaire remplaçant, je vous informe qu'à compter de la rentrée scolaire prochaine, vous serez «réaffecté_e» au sein d'une nouvelle zone départementale de remplacement. Cette mesure sera présentée lors du prochain comité social d'administration départemental.

Cette réaffectation s'inscrit dans le cadre de la mise en place d'un vivier unique de remplaçants, dont l'objectif est de répondre de manière plus efficace et globale aux besoins de remplacement sur l'ensemble du département. Concrètement, une zone départementale de remplacement va être créée et se substituera à votre zone d'affectation actuelle.

Je tiens à préciser que cette opération est exclusivement technique et n'aura aucune incidence sur votre situation professionnelle. Sous réserve d'ajustements liés à la carte scolaire, votre rattachement administratif demeure inchangé, tout comme l'intégralité de l'ancienneté acquise sur votre poste.

Je vous précise également que si vous choisissez de participer au mouvement, cette mesure ne donnera pas lieu à une majoration de barème.

L'arrêté confirmant cette décision vous sera transmis ultérieurement.

Mes services restent à votre disposition pour vous apporter toute information.

L'Inspecteur d'académie,
directeur académique des services de l'éducation nationale

